

**OFFICE DES VÉHICULES**

Rte de la Communance 45  
Case postale CH-2800 Delémont 1 t 032 420 71 20 www.jura.ch/ovj  
manifestations.ovj@jura.ch

## **Demande d'autorisation pour manifestation / compétition avec véhicules motorisés sur et hors de la voie publique**

La demande est à faire parvenir 8 semaines avant la date prévue de la manifestation / compétition

**Manifestation / compétition sur la voie publique** (routes ouvertes à la circulation)

**Manifestation / compétition hors voie publique**

- 
1. Organisateur : .....
  2. Genre de manifestation / compétition : .....  
.....
  3. Date de la manifestation / compétition : .....
  4. Nombre présumé de participants : .....
  5. Nombre présumé de véhicules / motocycles (concurrents) : .....
  6. Longueur du parcours :..... Km
  7. Lieu de départ (indications précises) : .....
  8. Lieu de l'arrivée (indications précises) : .....
  9. Début de la course : .....h.  
Fin de la course : .....h.
  10. Si entraînement : Durée: de ..... h à.....h.  
Si course : Durée: de..... h à.....h.
  11. Nombre de tours que les coureurs auront à effectuer (courses sur circuit fermé uniquement) : .....
  12. Circuit / parcours (Indiquer les localités pour les compétitions sur la voie publique) .....  
.....  
.....  
.....
  13. Fermeture des routes (uniquement pour les courses sur la voie publique) :  
 Au départ                       A l'arrivée                       Sans fermeture

**14.** Fermeture de route :

Fermeture depuis (localité) .....à .....

Heures de fermeture : de .....h à .....h

**Information :**

Les tronçons fermés à la circulation et desservis par des transports publics doivent faire l'objet d'une autortisation de ces derniers (CarPostal, CJ). L'accord devra être joint à la présente.

Contacts :

- CarPostal : la demande sera adressée aux deux adresses suivantes : [frederic.schaller@carpostal.ch](mailto:frederic.schaller@carpostal.ch) et [thierry.werle@carpostal.ch](mailto:thierry.werle@carpostal.ch)
- CJ : [autos@les-cj.ch](mailto:autos@les-cj.ch)

**15.** Quelles catégories prennent part à la manifestation / compétition ?

licencié

non-licencié

**16.** La manifestation / compétition prévue, a-t-elle été annoncée à une instance sportive :

➤ ASS OUI  NON

➤ FMS OUI  NON

➤ Autres association (veuillez spécifier) .....

.....

➤ Coordonnées de la personne chargée de l'homologation .....

.....

**17.** Nom et adresse des propriétaires des parcelles touchés par le parcours :

.....

.....

**18.** Mesures de sécurité (veuillez mentionner ci-dessous les coordonnées des services sanitaires qui seront sur place) :

Ambulance : .....

Véhicule de désincarcération : .....

Médecin : .....

Autres : .....

19. Les spectateurs sont-ils admis :  Oui  Non

20. La manifestation / compétition est-elle organisée pour la première fois sur ce parcours ?

Oui  Non

21. Coordonnées exactes de la personne responsable :

Nom et prénom :	
Rue et n° :	
Npa et localité :	
Téléphone / portable :	
Adresse e-mail :	

22. L'organisateur atteste que la manifestation / compétition n'aura pas d'emprise sur des surfaces agricoles annoncées en tant que surfaces de promotion de la biodiversité (SPB). Ces informations peuvent être vérifiées sur le GéoPortail cantonal (<https://geo.jura.ch/theme/POI>) sous le thème « Agriculture » / cocher « SPB Qualité 1»

Oui  Non (*dans ce cas, un préavis du Service de l'économie rurale est à joindre*)

Les documents à joindre à la demande sont mentionnés ci-dessous :

- Le projet du règlement, un plan exact du parcours et un horaire, ainsi que les indications sur les mesures de sécurité prévues, l'organisation du service sanitaire et le nombre approximatif des participants;
- Extrait d'une carte nationale officielle de la suisse 1:25'000 sur laquelle le lieu de la manifestation /compétition sera désigné au moyen d'un stylo-feutre;
- Croquis ou plan du parcours et des environs immédiats sur lequel les indications suivantes sont à noter : (départ, arrivée, places de parc pour les participants, places pour les spectateurs ainsi que l'endroit où stationne le service sanitaire) ;
- Attestation d'assurance (carte grise) portant sur une somme forfaitaire de 5 millions de francs au minimum (art. 3 et 31 OAV) ;
- Consentement des communes et des propriétaires fonciers concernés par cette manifestation / compétition;
- Préavis de la Fédération Jurassienne des Sports Motorisés (FJSM);
- Coordonnées de la Fédération et de la personne chargée de l'homologation du parcours ;
- Accord des transports publics dans le cas de la fermeture d'une route desservie par un service de bus.

**Date** : ..... **Signature** : .....

**Observations** : .....  
.....  
.....  
.....

**Cette demande d'autorisation doit être adressée à**

**Office des véhicules  
Rte de la Communance 45  
Case postale 763  
2800 Delémont**

**Les dossiers incomplets ou hors délai ne seront pas traités.**